

Le Conseil paroissial

mercredi 11 décembre 2013, par [Paroisse Saint-Michel](#)

Dans le cadre des orientations qui lui sont données par le curé, en tant que responsable de la paroisse, le conseil pastoral constitue une ressource stratégique et opérationnelle en vue de répondre au rayonnement de l'Évangile dans le quartier.

Il a pour mission d'accompagner le curé et d'être un relai d'information auprès de lui. Il prend une part active à la vie de la paroisse et il est force de proposition pour dynamiser l'activité pastorale et l'ajuster aux besoins identifiés. Il se réunit une fois par mois.

Qui peut faire partie du CPP ?

Le Conseil Pastoral Paroissial est composé d'une dizaine de paroissiens rassemblant toutes les sensibilités, les âges et les états de vie du quartier.

Être membre du CPP, c'est :

- ▶ s'investir réellement dans les efforts de l'accueil des paroissiens
- ▶ être en adéquation avec la sensibilité de la paroisse et disposé à la promouvoir
- ▶ s'engager à participer aux réunions mensuelles du conseil (NB : durée habituelle d'un mandat : trois ans)
- ▶ avoir une ancienneté dans la paroisse de 2 à 3 ans.

Qu'attend-on de moi ?

Les membres du CPP sont choisis par le curé sur proposition des paroissiens. En cette fin d'année, le CPP renouvelle une partie de ses membres.

Nous vous demandons de réfléchir aux paroissiens susceptibles d'intégrer le Conseil selon les critères définis ci-dessus. Pour cela, nous vous invitons dès à présent à proposer des personnes et glisser leur nom dans l'urne disposée près de la porte de l'église. Vous pouvez bien sûr indiquer votre nom si vous vous sentez concerné par cette mission.

Vos propositions permettront au curé de choisir, en lien avec tous et selon les critères établis, les paroissiens qui intégreront le Conseil.

Des paroissiens, membres actuels du CPP, sont présents à la sortie de la messe pour répondre à vos questions. Vous pouvez également envoyer un mail dans la semaine à secretariat@st-michel.fr

P.-S.

Membres :

Abbé Stéphane Gravereau (pdt), Père Nicodème Ferré,
Ulrich-André Renaudon (diacre), Jacques Filomin (diacre), Mickaël Cronenberger, Anne-Céline Delvert,
Laurent Delvert, Isabelle Duparcq, Patricia Fiquet, Julien Gac, Guillaume Joubert, Louis Sebaux, Aurore de Montalivet, Marie-Thérèse Rodriguez.